

**Voter, c'est simple !**

**CC**

**Conseil communal**



**élections  
communales  
générales 2021**  
Canton de Vaud

**Le Conseil communal est responsable de contrôler la gestion de la Commune. Il décide en particulier d'adopter le budget annuel, les impôts locaux, les comptes et les règlements communaux. C'est le parlement de la Commune.**

## SIÈGES

Le Conseil communal de votre commune est composé de 35 personnes. Chacune occupe une place que l'on appelle un **siège**. Ainsi, le Conseil communal compte **35 sièges**.

Une élection a lieu tous les cinq ans afin de distribuer ces sièges aux différentes *listes* et /ou partis politiques, selon la volonté de la population.



## LISTES

**Il existe plusieurs types de listes.** Une liste regroupe parfois les candidats d'un seul parti politique, parfois de plusieurs partis qui se mettent ensemble, ou parfois ce sont des candidats sans appartenance politique qui partagent simplement les mêmes valeurs, telle une *entente communale*.



## SUFFRAGES

Chaque personne qui vote peut distribuer autant de *suffrages* (ou voix) qu'il y a de sièges disponibles au Conseil.

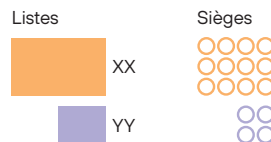
**Vous disposez donc de 35 suffrages.**

Lorsque vous donnez une voix à un candidat, vous donnez automatiquement un suffrage à sa liste. Cela s'appelle le *système proportionnel*. À la fin de l'élection, il convient de calculer 2 choses :

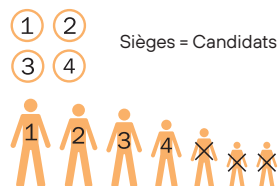
1) **à combien de sièges a droit une liste.** Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil.

2) **quels candidats de la liste occuperont les sièges gagnés.** Au sein de chaque liste, ces sièges sont ensuite distribués aux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

1)



2)







## Distribuer vos voix

### Bon à savoir:

**Si vous votez pour une liste et que vous n'ajoutez pas de candidat d'une autre liste sur le bulletin, la liste pour laquelle vous avez voté reçoit automatiquement vos 35 suffrages. C'est ce que l'on appelle voter compact.**

Vous avez donc 35 suffrages (= voix) à disposition, 1 pour chaque siège du Conseil communal. Vous pouvez les distribuer de plusieurs manières:

#### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
⋮	
22-28	Theza Anne

#### VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer. Voici ce qui se passe:

- La liste n° 22 YY reçoit 35 voix.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.

#### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	<del>Gumy Chantal</del>
22-02	<del>Roccatti Rolf</del>
22-03	<del>Rodrigues Luc</del>
22-04	Wannaz Jules

#### BIFFER DES CANDIDATS

Si vous ne voulez pas donner de voix à certains candidats d'une liste, vous pouvez les biffer.

- La liste n° 22 YY reçoit 35 voix.
- Les candidats 22-02 et 22-04 reçoivent chacun 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Les candidats 22-01 et 22-03 ne reçoivent rien.

#### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
⋮	
22-27	Moulin Louis
22-28	Theza Anne
22-03	Rodrigues Luc

x2

#### CUMULER DES CANDIDATS

Si vous voulez favoriser certains candidats, vous pouvez les cumuler (= les mettre à double). Ils recevront ainsi 2 voix. Notez leur nom à la main en fin de liste.

- La liste n° 22 YY reçoit 35 voix.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Le candidat 22-03 reçoit une 2<sup>e</sup> voix.

### Liste n° 23 ZZ

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

### Liste n° 23 ZZ

17 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale

### Liste n° 17 XX

N°	Nom et prénom
22-03	Rodrigues Luc
22-03	Rodrigues Luc
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André

x2

x2

### Liste n°

N°	Nom et prénom
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc
22-09	Vaudry Marthe
23-04	Cardillo Pascale

x2

## PANACHER

Sur une liste, vous pouvez aussi donner des voix à des **candidats d'autres listes** en les ajoutant à la main.

- La liste n° 17 XX reçoit 1 voix.
- La liste n° 22 YY reçoit 1 voix.
- La liste n° 23 ZZ reçoit 33 voix (35 moins 1 x XX et 1 x YY).
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix.

Si vous aimez bien les candidats, mais pas la liste ou le parti, vous pouvez **changer le nom de la liste** à la main.

- La liste n° 23 ZZ reçoit 4 voix (grâce aux 4 candidats).
- La liste n° 17 XX reçoit les 31 voix restantes.
- Chaque candidat sur le bulletin reçoit 1 voix.

## TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez tout inscrire comme vous le voulez : la liste de votre choix, les candidats de votre choix, cumuler certains candidats, etc.

- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Le candidat 22-03 aussi.
- La liste n° 23 ZZ reçoit 1 voix. Le candidat 23-03 aussi.
- La liste n° 17 XX reçoit en tout 32 voix (35 moins 2 x YY, moins 1 x ZZ).
- Le candidat 17-04 reçoit 2 voix.

Vous pouvez également **ne pas inscrire de nom de liste**. Dans ce cas, seules quelques voix iront aux listes dont vous choisissez un ou plusieurs candidats.

- La liste n° 17 XX reçoit 2 voix. Le candidat 17-04 aussi.
- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Les candidats 22-03 et 22-09 reçoivent chacun une voix.
- La liste n° 23 ZZ reçoit 1 voix. Le candidat 23-04 aussi.
- Personne ne reçoit les 30 voix restantes.

## Liste n°

N° Nom et prénom

## VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

· Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

## ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour le Conseil communal, on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.

Votez uniquement pour les candidats qui ont leur nom **sur une liste officielle**.

N° Nom et prénom

22-01 Gummy Chantal

22-02 Roccatti Rolf

23-04 *Cardillo Pascale*

*Tante Puzette*



22-01 Gummy Chantal

22-34 Baudin Noé

22-35 Stauffer Anne

22-04 *Cardillo Pascale*

22-35 *Stauffer Anne*

36

37



22-20 Yael Armin

22-21 Delgado Kevin

23-04 *Cardillo Pascale*

23-04 *Cardillo Pascale*

23-04 *Cardillo Pascale*

x3



Ne distribuez **pas plus de 35 voix**, ce qui correspond au nombre de sièges disponibles au Conseil. Celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

Ne votez **pas plus de 2x** pour le même candidat, même si c'est votre préféré !

N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.

23-04 *Cardillo Pascale*

23-04 *Cardillo Pascale*

17-04 *Bovey André*



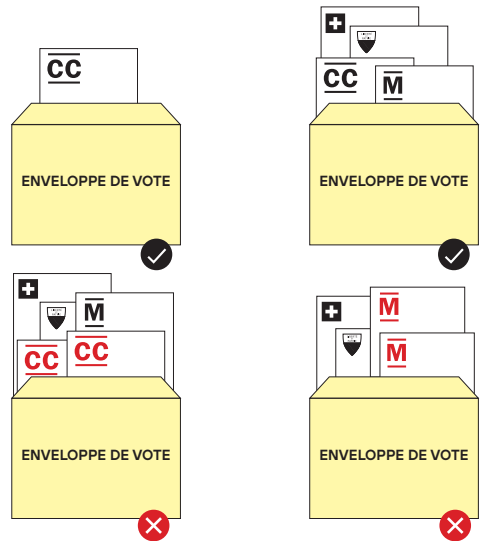


## Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

**Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal et 1 bulletin pour la Municipalité dans l'enveloppe jaune !**



Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**

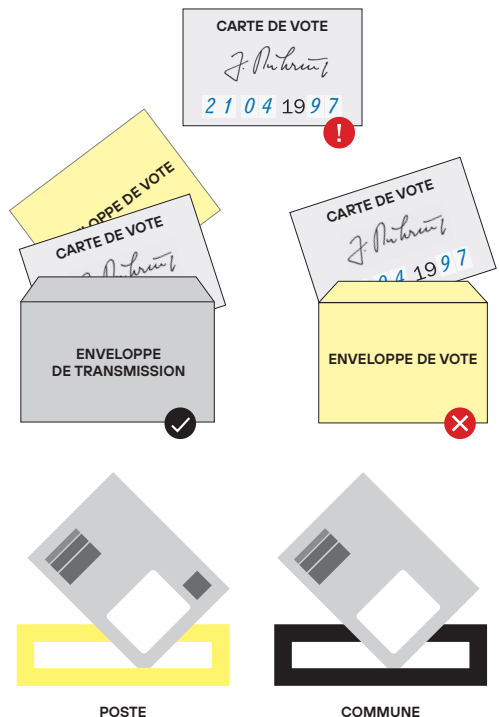
Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

**Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !**

Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

**Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote !**





**Suisse ou étranger,  
si vous avez reçu ce matériel,  
vous avez le droit  
de faire entendre votre voix.  
Participez à la vie  
de votre Commune : votez !**

En collaboration avec



Avec le soutien de

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES



Département des institutions  
et du territoire

Bureau électoral cantonal

